

en Île-de-France
l'Ordre des architectes

SEPTEMBRE 2012

LES MÉTIERS

ENQUÊTE
SUR LA DIVERSITÉ
DES EXERCICES

.....
THÉRÈSE EVETTE

EN ÎLE-DE-FRANCE

DE L'ARCHITECTURE

SOMMAIRE

- 3 **AVANT-PROPOS**
 - 6 **INTRODUCTION**
 - 11 **L'ENQUÊTE**
 - 12 **1. ARCHITECTES HORS MAÎTRISE D'ŒUVRE LIBÉRALE : INSCRITS ET NON-INSCRITS**
 - 16 **2. LES ARCHITECTES SALARIÉS, MÉTIERS ET EMPLOIS**
 - 16 Architectes en agence d'architecture
 - 18 Architectes dans le secteur privé hors agence
 - 21 Architectes dans le secteur public et parapublic
 - 24 Données comparatives de l'échantillon
 - 26 **MÉTIER ET IDENTITÉ : TÉMOIGNAGES**
 - 26 Les missions exercées et leur intérêt
 - 30 Maîtrise d'ouvrage : spécificité des architectes
 - 32 Ethique et déontologie
 - 33 Statut professionnel et rapport à l'ordre des architectes
- Bibliographie

REMERCIEMENTS

Je remercie les membres du groupe de travail du Conseil de l'Ordre des architectes d'Île-de-France « Diversité des métiers de l'architecte » qui ont témoigné de leur activité et contribué à la réflexion sur le rôle et les métiers des architectes hors de la maîtrise d'œuvre libérale.

Je remercie également Dominique Noel et Laurent Bluwol du cabinet de recrutement Archibat pour l'intérêt et le soutien qu'ils ont porté à l'enquête en diffusant le questionnaire auprès des architectes de leur réseau de prestataires.

AVANT-PROPOS

Représenter tous les architectes, quelque soit leur mode d'exercice, afin de mieux servir « l'intérêt public », c'est ce que le Conseil Régional de l'Ordre des architectes en Île-de-France affirme depuis plusieurs années.

La pratique de l'architecture en France, comme en Europe, a, en effet, profondément changé depuis quelques décennies. La majorité des architectes français, toutes générations confondues, exerce ou exercera à un moment donné de son parcours professionnel « autrement » qu'en maîtrise d'œuvre libérale du fait de la mutation des activités de la production du bâtiment et de l'urbanisme. De nouveaux champs d'action se sont ouverts pour les architectes, que ce soit dans la maîtrise d'ouvrage, les politiques patrimoniales ou la planification urbaine. De nouvelles missions se sont développées en amont de la conception architecturale comme la programmation, les études de définition ou en accompagnement des projets.

La présence d'architectes dans ces champs d'activités est une garantie de la défense et de la promotion de la qualité architecturale et urbaine à des niveaux décisionnels variés et auprès de publics souvent peu avertis. Par le partage d'une éthique et de savoirs communs, cette présence favorise l'intervention des architectes maîtres d'œuvre, leurs conditions d'exercice et leur accès aux marchés. Ceci leur permet de s'appuyer sur un réseau sensibilisé à leur culture et leurs intérêts professionnels.

La représentation professionnelle doit se moderniser pour être en phase avec ces mutations professionnelles. L'institution doit être un lieu d'identification et de reconnaissance professionnelle pour l'ensemble des architectes, dans la diversité de leurs métiers et de leurs responsabilités dans l'acte de bâtir, un lieu où s'élaborent des outils de dialogue et d'échange dans le respect mutuel des pratiques.

Les architectes qui ont opté pour un exercice diversifié enrichissent la profession. Ils assurent le lien qui permet la réalisation du projet en constituant la complémentarité indissociable de faits et d'actions en faveur de l'architecture. Pour tous ces architectes, l'Ordre peut constituer l'outil fédérateur de valeurs communes comme, par exemple, le choix de politiques urbaines s'exerçant au bénéfice des populations, l'innovation comme moteur de la qualité architecturale ou une approche non technocratique du développement durable.

Le Conseil Régional de l'Ordre des architectes en Île-de-France souhaite ainsi permettre le port unique du titre pour tous les architectes diplômés d'Etat, ce qui impliquera que soit révisée l'ordonnance d'août 2005 qui impose aujourd'hui la nécessité de détenir la HMONP (habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre) pour s'inscrire à l'Ordre.

Conscient qu'il s'agit là d'un enjeu essentiel pour l'avenir de la profession, le Conseil National de l'Ordre des architectes a désigné en 2008 le Conseil Régional de l'Ordre des architectes en Île-de-France comme pilote de la réflexion sur cette question de l'évolution de l'institution.

En tout premier lieu il est apparu nécessaire d'identifier et de qualifier les différentes pratiques, activités et missions exercées aujourd'hui par les architectes et de mieux connaître leur insertion professionnelle.

C'est à cet effet que nous avons confié une mission d'étude et de conseil à Thérèse Evette, sociologue, directrice du LET, Laboratoire Espace Travail, de l'Ecole d'Architecture Paris-La Villette qui travaille depuis de nombreuses années sur la question de l'évolution du métier d'architecte.

Nous souhaitons également mieux appréhender l'éthique et les valeurs défendues dans leur pratique professionnelle par les architectes exerçant en dehors de la maîtrise d'œuvre libérale et mieux cerner leurs éventuelles attentes vis-à-vis de l'Ordre.

Un groupe de travail composé d'une douzaine d'architectes franciliens occupant des postes variés – architectes voyers de la Ville de Paris, architectes urbanistes de l'Etat, architectes employés dans un ministère, à la Préfecture de Police de Paris ou bien au sein d'autres institutions publiques et parapubliques, architectes maîtres d'ouvrage en SEM ou en entreprises, programmistes – a été constitué.

Sous l'égide de la commission « Diversité des métiers » du Conseil Régional de l'Ordre des architectes en Île-de-France et avec le concours de Thérèse Evette, ce groupe de travail s'est réuni une dizaine de fois en 2009 et 2010, apportant une riche contribution au débat par l'expression de leur vécu et de leurs aspirations. Que tous les participants soient ici remerciés.

Ainsi cette publication présente à la fois un paysage socioéconomique actualisé des différents métiers et secteurs d'activités des architectes d'Île-de-France, élaboré à partir d'une importante enquête, et la synthèse des contributions du groupe de travail sur des sujets tels que l'éthique et la déontologie professionnelle, un statut spécifique à la maîtrise d'ouvrage ou les relations à construire avec l'Ordre des architectes.

Ces dernières questions et les réponses qui y sont apportées méritent particulièrement notre attention. Elles constituent le ferment de ce vers quoi pourrait évoluer l'institution ordinale : une « maison commune à tous les architectes ». Ils y trouveraient à la fois un lieu d'échanges d'expériences et de mise en réseau, des formations adaptées à leurs différents modes d'exercice, un soutien et une protection dans les cas spécifiques de conflits avec leurs employeurs quand ces derniers différends sont en lien avec leurs responsabilités et leurs rôles d'architectes....

De cette collégialité renforcée l'ensemble des architectes tirera profit et l'architecture en sortira gagnante.

Sylvie Remy | Architecte

Animatrice de la commission « Diversité des métiers »
du Conseil de l'Ordre des architectes en Île-de-France

INTRODUCTION



THÉRESE ÉVETTE

LET - ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE
D'ARCHITECTURE DE PARIS-LA VILLETTE¹

Cette publication rend compte des résultats du travail réalisé avec la Commission "Diversité des métiers de l'architecte" du Conseil Régional de l'Ordre des architectes d'Île-de-France, et consacré aux architectes exerçant hors de la maîtrise d'œuvre libérale ou associée. Elle comporte deux volets : d'une part une enquête sur les situations professionnelles de ces architectes en Île-de-France ; d'autre part la synthèse des contributions du groupe d'architectes réunis par l'Ordre des architectes d'Île-de-France en 2009 et 2010 sur le vécu de leur activité, principalement exercée au sein de la maîtrise d'ouvrage.

Cette démarche s'inscrit dans un contexte marqué par un paradoxe : la diversité des insertions professionnelles des architectes est connue depuis plus de trente ans mais l'image de la profession demeure celle du seul exercice libéral de la maîtrise d'œuvre. Le constat d'un écart entre la représentation et la réalité socioéconomique de la profession d'architecte est lui aussi ancien. Au début des années 70, les observateurs soulignaient que l'image de l'architecte chef d'orchestre s'imposait toujours alors que la coordination des opérations immobilières et urbaines lui échappait souvent. Dans le même temps, le développement du salariat ébranlait la figure de l'architecte libéral.

Depuis lors les processus de projets architecturaux et urbains ont continué d'évoluer. Les conditions économiques, les préoccupations sociales et la réglementation ont modifié les exigences des commanditaires. Les acteurs des projets sont plus nombreux et les activités et métiers de la production de l'espace se sont multipliés. Dans ce

¹. www.let.archi.fr

maîtrise d'œuvre se sont transformés, tandis que de nouvelles spécialités apparaissaient. La complexité des opérations a notamment renforcé l'importance des études amont et de la conduite des projets. Les champs d'intervention des maîtres d'œuvre se sont ainsi élargis et déplacés dans un espace professionnel marqué à la fois par la concurrence et la coo-

pération, comme de nombreux travaux l'ont souligné².

². Voir notamment Biau, Tapie, 2009, Bonnet, 2005. ; Tapie G., Courdurier, 2005 ; Chadoin, Evette, 2004. Voir aussi le site du réseau sur les activités et métiers RAMAU : www.ramau.archi.fr.

La loi de 1977 sur l'architecture et le décret de 1980 portant code des devoirs professionnels envisageaient déjà un éventail de modes d'exercice et de champs d'activité des architectes. Outre les modes libéral et associé,

l'exercice en tant que salarié, auparavant seulement toléré, était alors consacré par la loi, au sein des agences ou d'organismes publics et parapublics ou privés, notamment pour des activités d'études, de maîtrise d'ouvrage ou de maîtrise d'œuvre³. La programmation et l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, l'urbanisme, l'aménagement et le lotissement, le conseil et l'expertise ou encore l'enseignement étaient également désignés comme exemples des domaines ou activités du ressort des architectes.

³. Dans des conditions limitatives en ce qui concerne le secteur privé.

Depuis lors ceux-ci ont développé des stratégies d'adaptation à l'évolution de leur contexte d'intervention. Les pratiques professionnelles de la maîtrise d'œuvre indépendante ont évolué, notamment par le recours de plus en plus fréquent à l'exercice en société. Les architectes ont aussi largement investi les secteurs privé et public où ils assurent des fonctions d'étude, de conseil, de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre. Dans cet éventail d'activités, les figures professionnelles de l'architecte urbaniste, de l'architecte programmiste ou de l'architecte des collectivités territoriales sont depuis longtemps connues⁴. Et de

⁴. Tapie, 2000, Allégret, 1985.

nouvelles figures montent en puissance comme celle de l'architecte maître d'ouvrage dans le secteur privé ou public. Pourtant l'ensemble des activités et métiers exercés par des architectes de formation demeure sous l'appellation globale et indifférenciée de "diversité des métiers" et leur visibilité reste faible, occultée par la figure majeure de l'architecte libéral.

L'exercice de la profession est certes principalement celui d'architecte

maître d'œuvre en mode libéral, associé, ou en société. Mais, au sein même de la profession réglementée, c'est-à-dire celle des inscrits à l'Ordre des architectes, plus de 16% des architectes exerçaient en 2009 en France sous les modes d'exercice Salarié, Fonctionnaire, Sans exercice engageant la Responsabilité Civile Professionnelle, A l'étranger⁵. En

5. Chadoin, Evette, 2010. La modification en 2010 des rubriques d'inscription au tableau de l'Ordre a fait régresser la part des modes d'exercice hors libéral et associé à 13,4%, la population ordinale totale ayant aussi légèrement diminué.

Île-de-France, leur part dépassait 21%⁶. Dans l'ensemble de la population des diplômés architectes, la part des salariés est encore plus importante, dans les agences d'architecture (47% des jeunes architectes le sont) mais aussi dans d'autres structures privées et publiques⁷.

6. Suite à la modification des rubriques d'inscription cette part a régressé à 17% en 2010.

Parallèlement, depuis plus de trente ans, 20 à 30% de l'ensemble des diplômés ne sont pas inscrits à l'ordre⁸. Ainsi, autour de la figure centrale de l'architecte maître d'œuvre libéral, les cercles d'activité professionnelle des architectes se sont élargis en amont, en aval et en accompagnement des processus de conception architecturale et de réalisation des projets immobiliers ou d'aménagement. Le salariat s'est étendu et transformé : il comporte maintenant des dirigeants d'agence ainsi que des cadres et employés des secteurs privé et public.

7. Selon l'enquête nationale sur l'insertion professionnelle de 2005, trois quart des diplômés architectes inscrits ou non travaillent en agence d'architecture, 15% dans le secteur privé hors agence et 11% dans le secteur public et parapublic (90% des diplômés interrogés ont moins de 40 ans). Enquête sur les promotions 1994-1998-2000 et 2002, Bizet, Haeusler, 2005.

8. Chadoin, Evette, 2010 et Nogue, 2010.

L'écart entre l'image dominante de la profession et sa réalité socio-économique se serait ainsi encore accru depuis trente ans. Il peut être interprété comme le divorce inévitable entre l'idéal d'une profession et sa réalité prosaïque. Mais ce serait sous-estimer l'enjeu que constitue l'image d'une profession pour ses membres comme pour leurs interlocuteurs. En effet, une profession, si confortée qu'elle soit par la tradition et la protection de la loi, n'est jamais établie une fois pour toutes. Elle est, de façon permanente, traversée par des courants et des pratiques différenciés, dans un environnement lui-même changeant. Outre ses qualifications, compétences et protections institutionnelles, elle tire aussi sa force de sa capacité à affirmer une identité reconnue par ses membres et leur environnement. Dans cette optique, plus les pratiques sont diversifiées, plus le travail de cohésion et de construction d'une identité professionnelle unitaire devient complexe.

Pour la période récente, des travaux de recherche suggèrent que l'ac-

tualisation de cette identité se ferait moins dans la définition d'un noyau d'expertise spécifique ou des frontières du groupe professionnel, que par l'entretien du capital symbolique que constitue le titre d'architecte⁹. Si le titre est bien un attribut majeur de l'identité professionnelle, celle-ci se construit autour de valeurs et de symboles largement partagés et incarnés en une ou quelques figures professionnelles emblématiques. Dans le jeu des places entre professionnels de l'espace, les architectes affirment cette identité en réactualisant les valeurs d'universalisme, de synthèse et de créativité qui étaient déjà énoncées il y a une trentaine d'années, lorsque "la crise" mettait à mal la figure de l'architecte démiurge. A côté de cette image alors contestée, les architectes reformulaient leur rôle spécifique autour du dialogue avec les demandeurs, de la coordination et de la mise en forme des espaces, dans une démarche pragmatique associant créativité et négociation avec les interlocuteurs et les partenaires de projet¹⁰.

9. Chadoin, 2006. Cet auteur souligne que c'est par une « multipositionnalité » que les architectes maintiennent leur place dans la production du bâtiment.

10. Gaillard, Nick, Vidal, Lévy-Grange, 1973.

Il semble que la figure de l'architecte généraliste trouve ainsi à se renouveler périodiquement tout en tenant compte de l'évolution des processus de production de l'espace et de la place qu'y occupent les architectes. La modification en 2010 des rubriques d'inscription au tableau de l'Ordre des architectes qui acte la reconnaissance d'un certain nombre de fonctions, de métiers ou de structures d'emploi auparavant non désignés comme tels, témoigne de ce travail permanent de définition de la profession.

Cet enjeu d'identité intrinsèque à toute profession nous conduit à exploiter l'enquête auprès des architectes hors maîtrise d'œuvre libérale selon deux entrées complémentaires.

La première prend en compte le périmètre de la profession réglementée, et reste proche de l'image dominante : les architectes sont les inscrits à l'Ordre, ils peuvent seuls en porter le titre et ils exercent très majoritairement la maîtrise d'œuvre selon le mode libéral, associé ou en société. Il est donc pertinent de distinguer les porteurs du titre (les inscrits), des autres (non-inscrits) et de comparer leurs caractéristiques démographiques et leurs situations professionnelles. Cette entrée correspond à la notion de profession instituée qui "s'énonce publiquement", met en jeu des croyances et des valeurs, et définit une identité professionnelle¹¹.

11. Dubar, Tripiier, 1998.

La seconde entrée considère le périmètre des diplômés architectes à partir de leur secteur d'emploi. Cette entrée socioéconomique correspond aux autres composantes de la notion de profession, à savoir un emploi source de revenu, un groupe professionnel exerçant le même métier et une fonction dans l'organigramme d'une structure. On a retenu pour cette entrée les architectes salariés travaillant dans les agences, le secteur privé hors agence et le secteur public et parapublic, à l'exclusion des salariés dirigeants d'entreprise, dont la situation serait à comparer avec celle des architectes libéraux ou associés.

L'approche socioéconomique pose en d'autres termes la question du salariat des architectes longtemps, et parfois encore, considéré comme un statut mineur par comparaison à un statut noble, le statut libéral. Le salariat s'avère ainsi être la condition contractuelle d'un éventail d'emplois très variés dans leurs contenus et niveaux de responsabilités et relevant de domaines d'activités eux-mêmes diversifiés. Parmi ces emplois figurent de nombreux postes à responsabilités comme le montrent l'enquête et les témoignages des architectes du groupe de travail de l'Ordre des architectes d'Île-de-France. Cette publication met ainsi en lumière les multiples opportunités d'insertion professionnelle saisies par les architectes hors maîtrise d'œuvre libérale.

L'ENQUÊTE

Elle porte sur les architectes qui exercent hors de la maîtrise d'œuvre libérale. Elle vise à éclairer les caractéristiques démographiques et professionnelles de ces architectes, leurs secteurs d'emplois et leurs missions et, notamment, les rapports à la maîtrise d'œuvre et à la maîtrise d'ouvrage. Elle s'est intéressée à la fois aux architectes inscrits et aux non-inscrits, à savoir les diplômés architectes susceptibles d'exercer la maîtrise d'œuvre. Le questionnaire de l'enquête porte sur la formation et l'itinéraire professionnel, la structure d'emploi et le poste occupé, les fonctions et les missions exercées, les revenus, l'appartenance à des réseaux ainsi que le rapport à l'ordre des architectes.

L'enquête a été menée entre novembre 2009 et mars 2010 auprès de deux types de population : d'une part les architectes inscrits au tableau de l'Ordre des architectes d'Île-de-France sous les rubriques Salarié, Fonctionnaire, Sans exercice engageant la responsabilité civile professionnelle ; d'autre part les architectes figurant dans la base de données prestataires du cabinet de recrutement Archibat, ainsi qu'un certain nombre d'architectes contactés par des réseaux associatifs ou institutionnels principalement du secteur public. Pour bien mesurer la portée des résultats de l'analyse, il importe de garder en mémoire les caractéristiques de cet échantillon. Pour les inscrits, il est assez représentatif de l'ensemble des architectes inscrits en Île-de-France. Par contre, pour les non-inscrits, malgré l'ampleur de la base de données d'Archibat¹², les données globales manquent pour connaître le degré de représentativité de l'échantillon. Les informations que livre cette enquête ont donc un caractère d'abord qualitatif auquel la taille de chacun des échantillons confère une assise quantitative intéressante.

Canal de diffusion	Nb de questionnaires diffusés	Nb de réponses	Taux de réponse	Nb inscrits	% inscrits
Inscrits CROAIF Salarié, Fonctionnaire, Port du titre	1980	206	10%	201	97,6%
Archibat	6000	270	4,5%	65	24,1%
Autres réseaux de diffusion	1160	82	7%	31	37,8%
Total	9140	558		297	53,2%

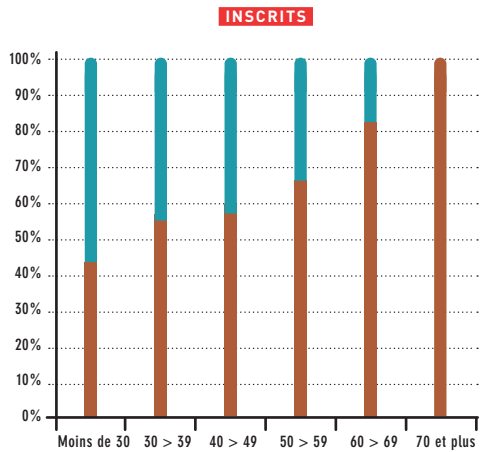
¹² www.archibat.com.

1. ARCHITECTES HORS MAÎTRISE D'ŒUVRE LIBÉRALE : INSCRITS ET NON-INSCRITS

Parmi les 297 architectes inscrits répondant à l'enquête, 197 exercent sous les modes Salarié, Fonctionnaire, Sans exercice engageant la RCP (ou Port du titre). Les hommes y sont majoritaires (64%). L'âge moyen est de 48 ans et près de la moitié ont plus de 50 ans. Les femmes sont plus jeunes que les hommes. Cet échantillon est proche de la population globale des inscrits à l'Ordre des architectes en Île-de-France sous ces modes d'exercice. Parmi les 254 architectes non-inscrits de l'échantillon, 195 exercent en Île-de-France

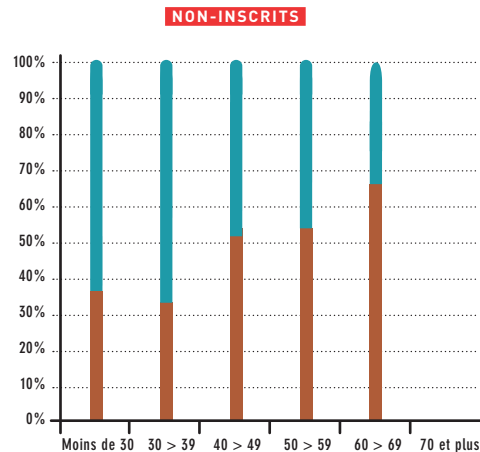
hors maîtrise d'œuvre en libéral ou associé. A l'inverse des inscrits, ce groupe comprend majoritairement des femmes (61,5%) et des jeunes : la moyenne d'âge est de 37 ans et 90% ont moins de 50 ans. Cet échantillon reflète la base de données Archibat et les informations disponibles sur l'activité des architectes femmes¹³.

13. Elles travaillent davantage en tant que salariées. Selon l'enquête nationale sur l'insertion professionnelle déjà citée, 67,7% des femmes exercent hors statut libéral et associé contre 52,3% des hommes. Cf. Bizet, Haeusler, 2005. Il en est de même chez les architectes inscrits à l'ordre, cf. Chadoin, Evette, 2010.

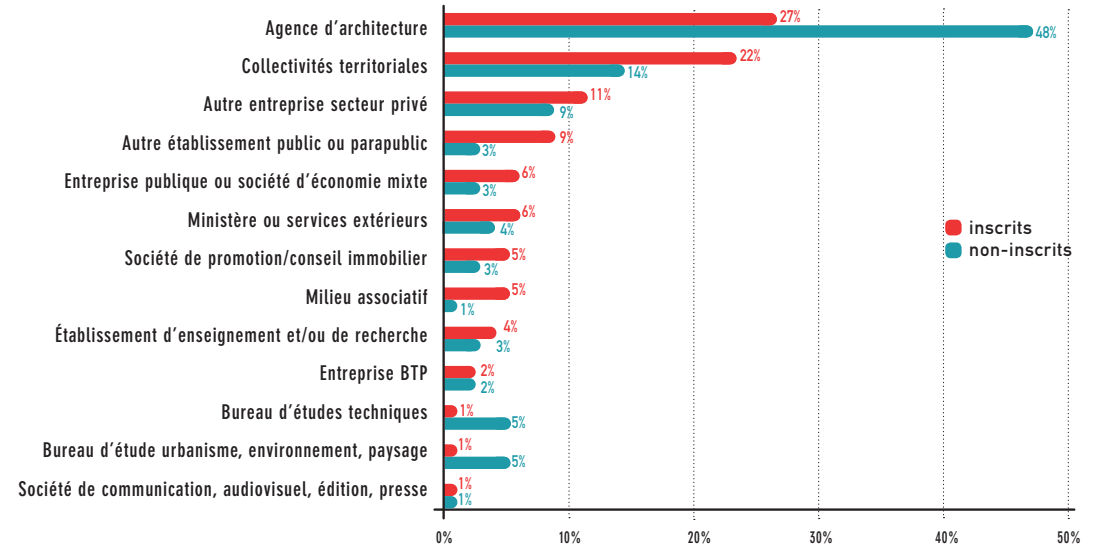


RÉPARTITION DES RÉPONDANTS PAR SEXE ET TRANCHE D'ÂGE

hommes
femmes



RÉPARTITION DES RÉPONDANTS PAR SEXE ET TRANCHE D'ÂGE



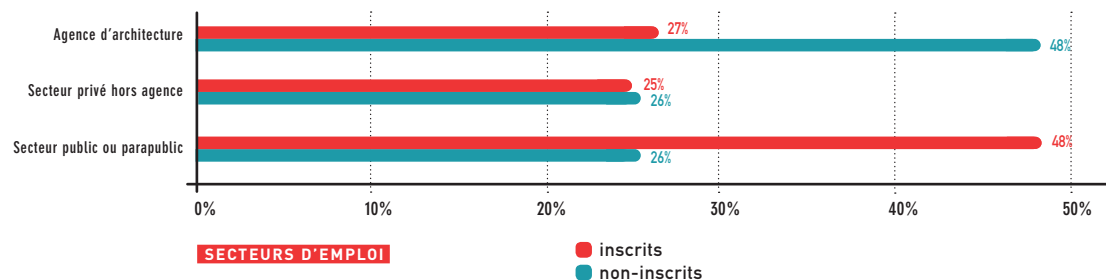
(Inscrits : 172 réponses, Non-inscrits : 156 réponses)

STRUCTURES D'EMPLOI

SECTEURS D'EMPLOI

54% des inscrits et 46% des non-inscrits ont suivi une formation complémentaire au diplôme d'architecte et 54% des inscrits contre 40% des non-inscrits déclarent participer à des réseaux professionnels ou associatifs. Enfin près de 90% des non-inscrits à l'Ordre des architectes ne l'ont jamais été antérieurement, mais comme les inscrits, deux tiers d'entre eux souhaitent participer à une suite de l'enquête du CROAIF sur la diversité des métiers.

Les inscrits des modes d'exercice Salarié, Fonctionnaire et Port du titre sont pour la plupart des « actifs occupés », de même que les non-inscrits. Cependant 8% sont à la recherche d'un emploi sur la période de l'enquête (17% chez les non-inscrits) et 4,6% sont en formation, congé parental ou retraite (non-inscrits : 2,5%). 15% déclarent exercer une activité complémentaire (non-inscrits : 10%). Les inscrits ont des contrats plus stables que les non-inscrits (7% contre 16% de CDD). Plus d'un quart des inscrits (27%) travaillent dans des agences d'architecture ; plus d'un sur cinq dans une collectivité territoriale et plus d'un sur dix



ACTIVITÉS

Elles sont décrites à travers trois questions : 1. L'exercice de la maîtrise d'œuvre dans l'activité principale. 2. Les fonctions exercées au sein du cycle de vie des ouvrages. 3. Les missions assurées.

L'EXERCICE DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE

63% des inscrits n'exercent pas la maîtrise d'œuvre dans leur activité principale, mais la plupart en ont l'expérience (76%). En agence, 81% des architectes déclarent exercer la maîtrise d'œuvre. Elle est également citée par une petite moitié des architectes des services de l'État (5 sur 11) et un tiers de ceux des collectivités territoriales (12/38).

Près de la moitié des non-inscrits déclare exercer la maîtrise d'œuvre dans l'activité principale (49%), ce qui souligne la diversité de la maîtrise d'œuvre (réglementée, « architecturale », autres domaines). Les autres en ont l'expérience (72%). Dans les agences, structures les plus nombreuses dans l'échantillon, 83% des architectes disent l'exercer. A l'inverse, elle est citée par moins de 10% des architectes des collectivités locales et encore moins dans les structures du secteur privé.

dans une entreprise du secteur privé hors BTP. Les non-inscrits sont plus nombreux dans les agences d'architecture (48%). Les collectivités territoriales constituent leurs secondes structures d'emploi, mais ils ne sont que 14% à y travailler. Par secteur d'emploi, l'opposition entre les deux groupes est plus frappante : 48% des inscrits sont dans le secteur public et parapublic et 48% des non-inscrits dans les agences d'architecture.

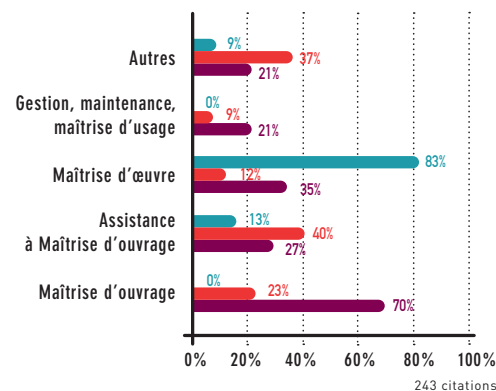
Structure actuelle	INSCRITS	NON-INSCRITS
Agence d'architecture	46	75
Secteur privé hors agence	43	41
Secteur public ou parapublic	83	40
Total citations	172	156

LES FONCTIONS DANS LE CYCLE DE VIE DES OUVRAGES

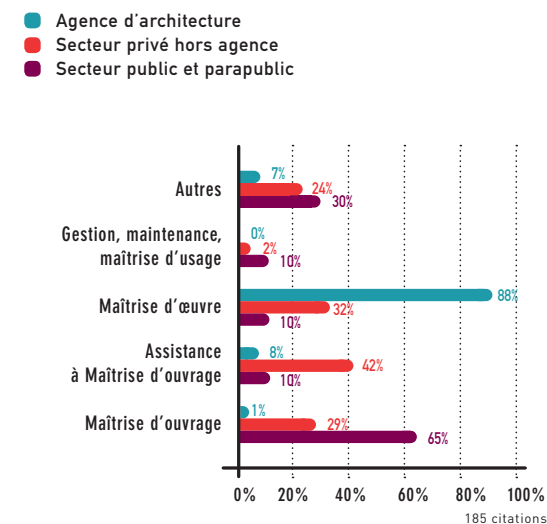
La répartition des fonctions selon les structures d'emploi reflète la dichotomie maîtrise d'ouvrage/maîtrise d'œuvre. La maîtrise d'ouvrage est le plus souvent citée par les architectes du secteur public et parapublic, mais aussi du secteur privé, notamment dans les sociétés de promotion ou les autres sociétés privées. A l'inverse, la maîtrise d'œuvre est surtout citée par les architectes d'agence, mais elle est aussi présente dans les autres secteurs. La fonction d'assistance à maîtrise d'ouvrage est davantage répartie. Elle est le plus citée dans les sociétés de promotion, les organismes privés et publics. Nombre d'architectes assurent également des fonctions « autres » : l'expertise et le conseil, l'encadrement, la formation et la recherche, ainsi que des métiers techniques et artistiques.

Ces fonctions sont menées de façon exclu-

sive ou conjointe. Deux tiers des architectes inscrits déclarent exercer à titre exclusif l'une des fonctions, un tiers en exerce conjointement deux ou plus. La maîtrise d'ouvrage est souvent associée à la gestion, à la maîtrise d'œuvre ou à l'AMO. Toutes les combinaisons sont citées. Six inscrits mènent les quatre fonctions dans leur activité. L'exercice exclusif de ces fonctions est plus marqué chez les non-inscrits ; leur cumul existe néanmoins. Inscrits et non-inscrits des mêmes secteurs d'emploi assurent des missions similaires. Certaines sont distinctives de leur secteur – la conception architecturale en agence d'architecture, le montage d'opération dans les autres secteurs - mais d'autres sont proches quelque soit le secteur, telles que les études amont et le suivi de chantier.



FONCTIONS ARCHITECTES INSCRITS



FONCTIONS ARCHITECTES NON -INSCRITS

(En % du nombre d'architectes des trois secteurs. Réponses multiples)

2.

LES ARCHITECTES SALARIÉS, MÉTIERS ET EMPLOIS

L'étude par secteur d'emploi porte sur un échantillon de 297 architectes salariés, inscrits et non-inscrits, en écartant ceux qui sont dirigeants de société. 112 travaillent en agence d'architecture, 65 dans le secteur privé hors agence et 120 dans le secteur public et parapublic.

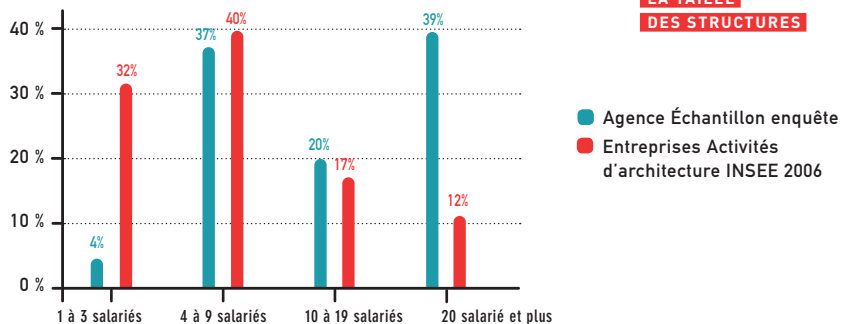
ARCHITECTES EN AGENCE D'ARCHITECTURE

Si les hommes et les femmes sont à parts quasi égales dans l'échantillon des 112 salariés des agences d'architecture, ils se différencient par l'âge. Dans la tranche d'âge la plus nombreuse, celle des 30-39 ans, hommes et femmes sont en proportion assez équilibrée. Mais l'écart se forme dans la tranche d'âge supérieure (40-49 ans) où les femmes ne représentent qu'un quart de l'effectif.

AGENCES D'ARCHITECTURE : SEXE PAR TRANCHE D'ÂGE



RÉPARTITION SELON LA TAILLE DES STRUCTURES



Les salariés sont issus d'agences plutôt moyennes ou grandes. Ceci les distingue par rapport au tissu français des entreprises menant des « activités d'architecture », au sens de l'Insee.

LES POSTES OCCUPÉS

Les intitulés des postes sont ceux utilisés par les répondants à l'enquête et reflètent l'usage courant dans les agences. Quelques regroupements ont été faits : l'intitulé le plus fréquent est « chef de projet » (ou responsable, directeur...) : 32% des cas. Viennent ensuite ceux qui se désignent comme « architecte », parfois avec la mention DPLG (19%). Les dessinateurs ou dessinateurs projeteurs sont regroupés avec quelques collaborateurs ou commis d'architecte (18%). Nettement moins nombreux sont les « assistants » (de chef de projet le plus souvent) (9%). Quelques architectes ont des responsabilités particulières de chantier (7%) et deux chefs d'agence font partie de l'échantillon. Quelques salariés sont chargés d'étude en urbanisme ou ont une spécialisation (infographie, informatique, aménagement intérieur). 9% n'ont pas précisé leur poste.

La répartition des hommes et des femmes dans les différents postes est très équilibrée : 50/50 pour les chefs de projet, les assistants et les deux chefs d'agence, 48/52 pour les architectes, 55/45 pour les dessinateurs projeteurs. La répartition par tranche d'âge est plus contrastée : les dessinateurs projeteurs et les assistants sont plus jeunes que les chefs de projet. Les premiers regroupent l'essentiel des

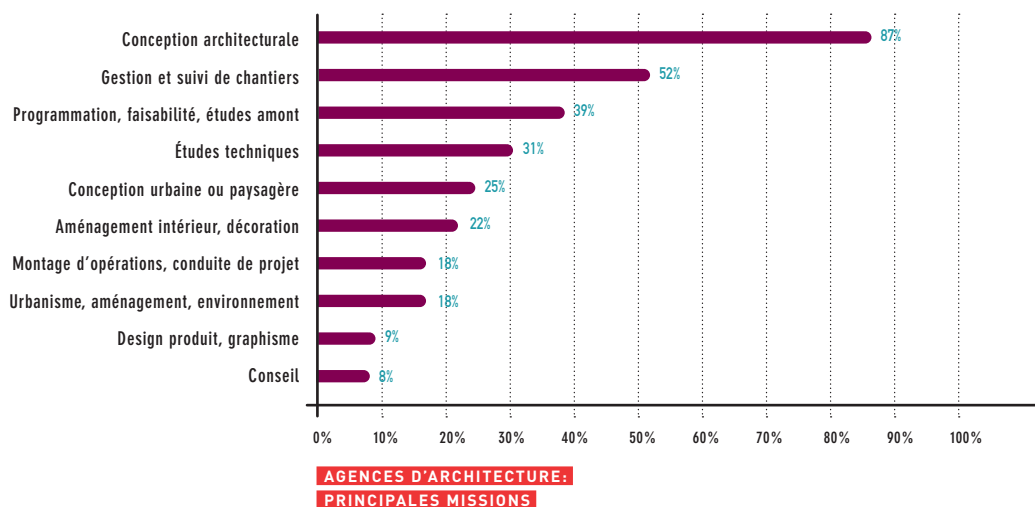
moins de 30 ans. Près des deux tiers des chefs de projets ont entre 30 et 39 ans. Le groupe « architecte » est hétérogène, comprenant à la fois nombre de jeunes et de plus de 50 ans. Cette désignation semble moins rendre compte d'une position particulière dans l'organisation de l'agence que de l'affirmation d'un statut.

FONCTIONS, MISSIONS ET RESPONSABILITÉS

Près de 85% des architectes salariés d'agence déclarent exercer la maîtrise d'œuvre. Hormis les urbanistes et les architectes spécialisés, les dessinateurs projeteurs sont ceux qui l'exercent le moins (75%). Outre ces derniers, ceux qui n'exercent pas la maîtrise d'œuvre se trouvent parmi les « architectes » (14%), mais aussi les chefs de projet (11%) et les assistants (10%). La fonction de maîtrise d'œuvre est citée par 87%¹⁴ des architectes, l'assistance à maîtrise d'ouvrage par 11%. Les missions citées sont en premier lieu la conception architecturale, puis la gestion et le suivi de chantier, la « programmation, faisabilité, études amont » et les études techniques. Si quelques variations existent entre les postes, la majorité des architectes d'agence indiquent participer aux mêmes missions.

14. Rappelons qu'on distingue l'exercice « officiel » de la maîtrise d'œuvre, de la fonction de maîtrise d'œuvre assumée de fait dans l'activité.

Cependant, la direction d'une équipe ou d'un service, exercée par un petit tiers de l'échantillon, opère un clivage extrêmement net au



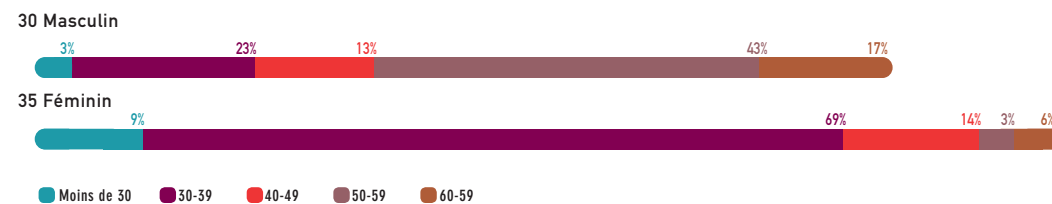
(En % du nombre d'architectes. Réponses multiples)

sein des salariés d'agence. D'un côté les chefs de projet (56% assument de telles responsabilités), les architectes responsables de chantier (50%) et les deux chefs d'agence. De l'autre, tous les autres postes. Là encore le groupe des « architectes » apparaît singulier : ils sont seulement 9% à diriger une équipe, moins que les dessinateurs projeteurs (15%). Ils travaillent surtout dans des agences de taille moyenne (près des deux tiers dans des agences de 4 à 10 personnes) à l'inverse des chefs de projet qui travaillent presque au deux tiers dans des agences de plus de dix personnes. Le rapport à la décision illustre également la hiérarchie au sein des agences : deux tiers des chefs de projet et près de 88% des architectes responsables de chantier, déclarent assurer personnellement la responsabilité des décisions. Enfin, un certain nombre de salariés estiment assurer, selon la nature des questions ou des projets, un rôle de décideur ou bien d'aide à la décision.

ARCHITECTES DANS LE SECTEUR PRIVÉ HORS AGENCES

Les 65 architectes salariés du secteur privé hors agences répondant à l'enquête forment un groupe plus hétérogène et moins nombreux que les autres catégories de salariés, compte tenu de l'exclusion des dirigeants d'entreprise. Les enseignements qu'on peut en tirer portent moins sur la représentativité que sur la diversité des situations d'emploi dans ce secteur, le plus mal connu du point de vue de l'insertion des architectes.

Ce groupe de salariés est un peu plus âgé que ceux des agences d'architecture. Les femmes y sont plus nombreuses que les hommes (54%) et nettement plus jeunes. Dans la tranche d'âge la plus nombreuse, celle des 30-39 ans, les femmes représentent les trois quart de l'effectif.

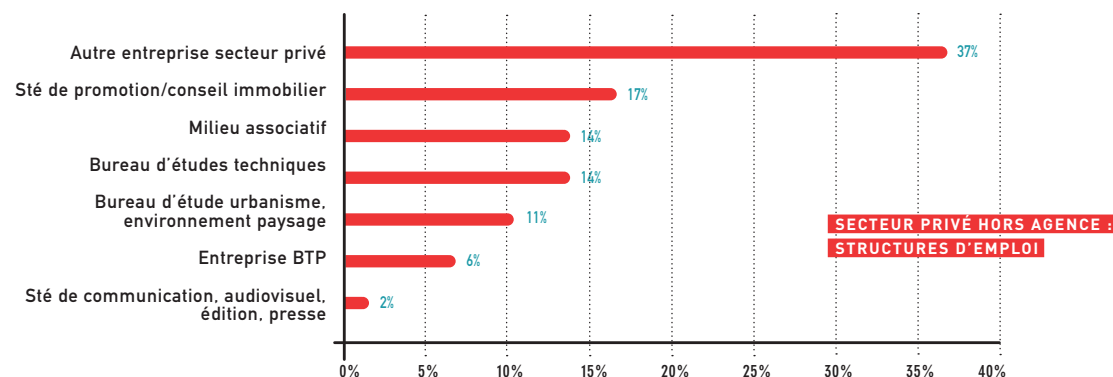


Les architectes du secteur privé hors agence travaillent pour plus de la moitié dans des entreprises de taille importante (plus de 100 personnes). Ceci souligne par comparaison la faible taille des agences d'architecture. Leurs structures d'emploi sont les « autres entreprises du secteur privé », les sociétés de promotion ou de commercialisation, le milieu associatif, les bureaux d'études techniques et les bureaux d'étude en urbanisme, environnement et paysage. Les entreprises de BTP sont très peu citées et semblent sous représentées dans cet

échantillon. Hommes et femmes se répartissent de façon très équilibrée entre les différents types de structures. La répartition des âges ne fait pas apparaître non plus de différence significative.

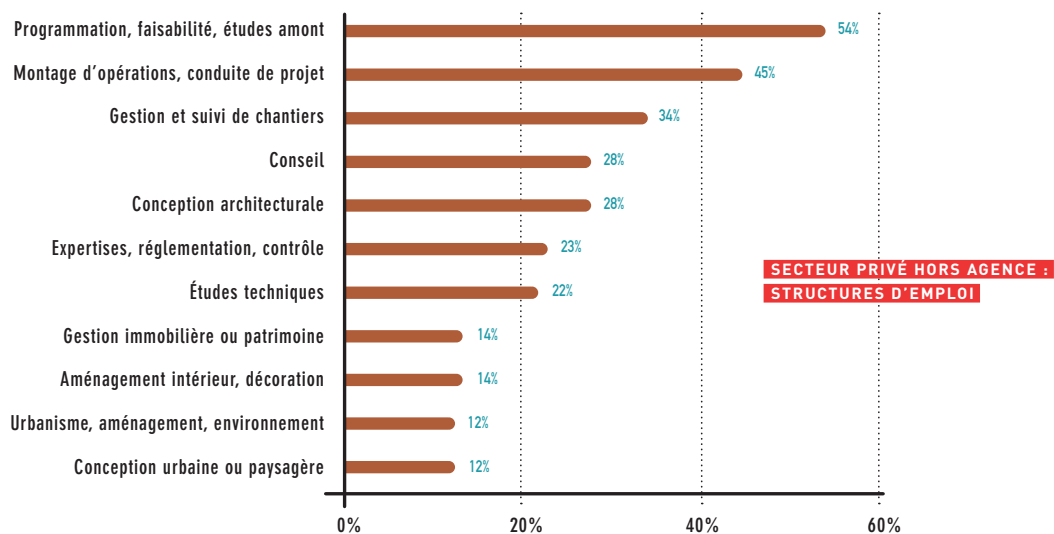
FONCTIONS, MISSIONS ET RESPONSABILITÉS

Seule une minorité d'architectes salariés du secteur privé hors agence exerce la maîtrise d'œuvre (19%). Ceux qui ne l'exercent pas en ont l'expérience (à 79%). L'éventail des fonctions des architectes du secteur privé est varié. Ce sont, par ordre d'importance, l'assistance à maîtrise d'ouvrage (40%), la maîtrise d'ouvrage (29%) et les fonctions « autres »



(25%), la maîtrise d'œuvre (20%) et la « gestion, maintenance, maîtrise d'usage » (11%) qui relève principalement des maîtres d'ouvrage professionnels ou occasionnels. La maîtrise d'ouvrage est surtout exercée dans les sociétés de promotion et les autres entreprises du secteur privé. Dans les bureaux d'urbanisme, les BET et les entreprises de BTP, les architectes assurent davantage la fonction de maîtrise d'œuvre. L'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO) est présente dans toutes les structures.

Les missions forment un large éventail. Les plus citées sont la « programmation/faisabilité/études amont » et le « montage d'opérations/conduite de projet », puis la gestion et le suivi de chantiers. On note l'importance des missions de conseil et d'expertise, la part de la conception architecturale, des études techniques, de la gestion immobilière et de l'aménagement intérieur. Les quelques missions « autres » citées sont créatives, techniques ou gestionnaires. Au sein des entreprises



liées à l'aménagement de l'espace (cabinets d'expertises construction pour les assurances, cabinets conseil en programmation, AMO, maîtres d'ouvrage délégués), les missions varient mais certaines sont partout présentes, comme les études amont, le montage d'opération, la gestion de chantier et la conception

architecturale. Dans les autres structures privées (maîtres d'ouvrage utilisateurs dans des secteurs tertiaires et industriels variés), les architectes exercent principalement des missions de maîtrise d'ouvrage et d'AMO. Plus de la moitié des répondants dirigent un service ou une équipe, notamment dans les

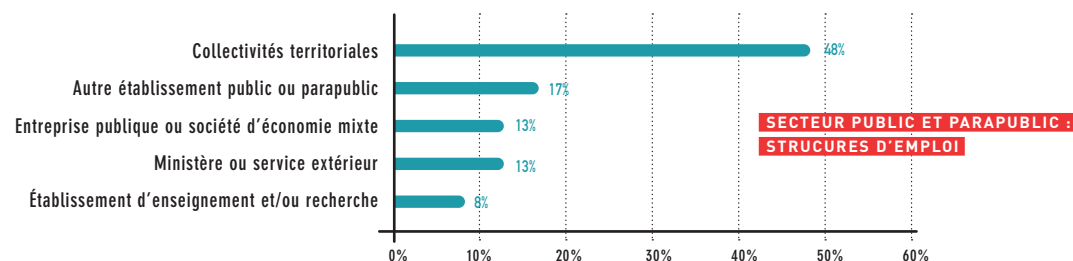
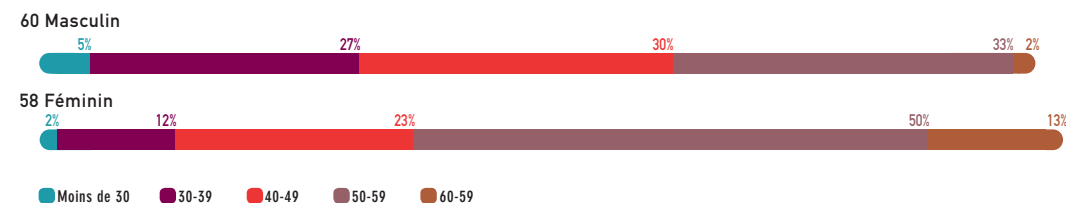
« autres entreprises du secteur privé ». Et près de la moitié déclarent exercer la responsabilité de la décision, en particulier dans les sociétés de promotion et les « autres entreprises ». C'est aussi le cas des quatre architectes des entreprises du BTP. Les femmes sont presque aussi nombreuses à exercer les responsabilités que les hommes.

La diversité des postes cités met en lumière des emplois d'architectes souvent peu visibles. Elle souligne aussi que, au-delà du secteur BTP et urbanisme, nombre d'organismes sont impliqués dans la construction et l'aménagement de l'espace et offrent aux architectes des postes à responsabilité.

ARCHITECTES DANS LE SECTEUR PUBLIC ET PARAPUBLIC

Les 120 salariés du secteur public et parapublic ayant répondu à l'enquête sont pour moitié hommes et femmes. L'âge moyen est de 48 ans. La tranche d'âge la plus nombreuse est celle des 50-59 ans. Comme dans les autres groupes, les femmes sont plus jeunes que les hommes. Près de deux tiers des femmes ont moins de 50 ans, proportion inverse chez les hommes. La plupart des architectes du secteur public travaillent dans les collectivités territoriales. 30% sont dans des entreprises publiques, SEM ou d'autres établissements publics et parapublics. La répartition des âges est assez semblable dans les différentes structures, même si les salariés de l'Etat sont un peu plus âgés. La répartition entre hommes et femmes est également équilibrée.

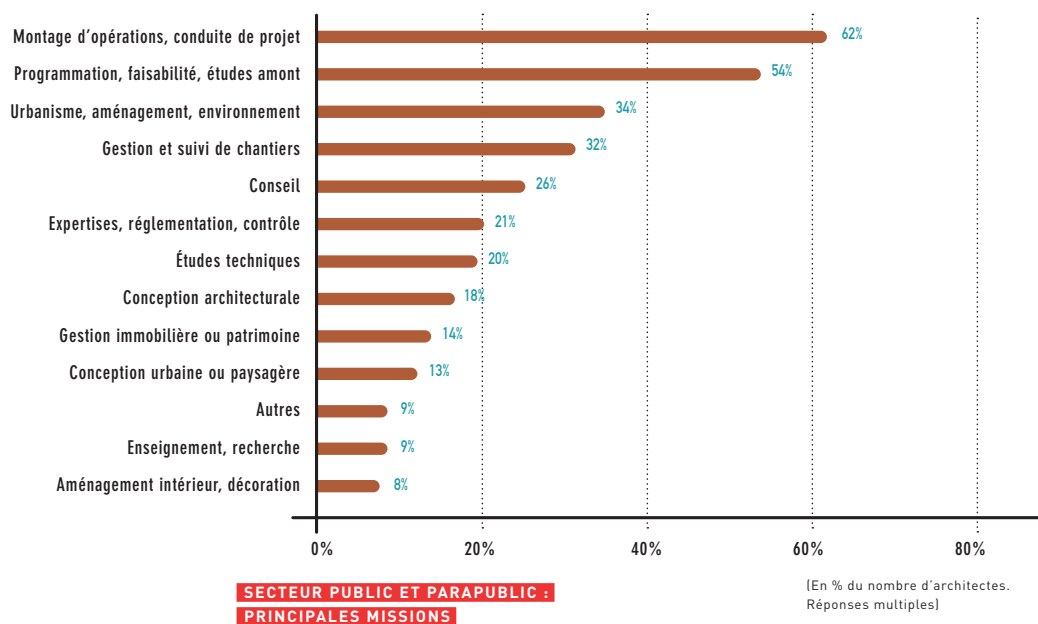
SECTEUR PUBLIC ET PARAPUBLIC : SEXE PAR TRANCHE D'ÂGE



FONCTIONS, MISSIONS ET RESPONSABILITÉS

Une minorité d'architectes du secteur public et parapublic déclare exercer la maîtrise d'œuvre (22%), soit légèrement plus que dans le secteur privé hors agence. Les autres l'ont en majorité pratiquée antérieurement (77%). Parmi les fonctions citées, la plus fréquente est la maîtrise d'ouvrage (70%). Suivent la maîtrise d'œuvre (28%), les fonctions « autres » (23%), l'AMO (21%) et la gestion/maintenance/maîtrise d'usage (18%). Lorsque les architectes assurent plusieurs fonctions conjointement, la fonction la plus fréquemment associée à la maîtrise d'ouvrage est la maîtrise d'œuvre, mais aussi, de façon proche, la gestion et l'AMO. La maîtrise d'œuvre est citée dans les mêmes proportions au sein des ministères, des collectivités territoriales et des autres établissements

publics et parapublics. Elle l'est moins dans les autres structures. L'AMO est importante dans les entreprises publiques et les SEM. Malgré ces variations, on retient surtout la diversité des fonctions et leur association fréquente dans tous les types de structures. Les missions amont sont les plus citées. Viennent ensuite l'urbanisme/aménagement/environnement puis la gestion et le suivi de chantier. On note l'importance du conseil et des expertises/réglementation/contrôle, missions significatives des services de l'Etat ; les missions d'urbanisme et les études amont sont davantage citées dans les collectivités territoriales et les autres organismes. Le montage d'opération et la conduite de projet sont particulièrement cités dans les organismes publics et parapublics.



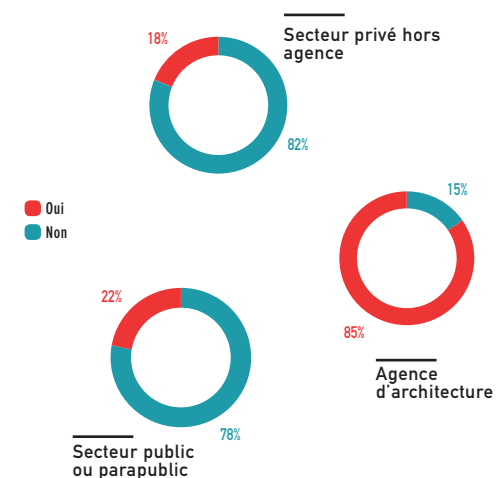
Les architectes salariés du secteur public et parapublic de l'échantillon sont nombreux à diriger des équipes ou des services : 63% (encore plus que dans le secteur privé hors agence). Près de la moitié déclare également assumer la responsabilité des décisions, en notant qu'ils sont aussi souvent en position d'aide à la décision. A la différence du secteur privé hors agence, la parité n'est observée ni pour la direction d'équipe (41% des femmes contre 58% des hommes) ni pour la prise de décision.

Au sein des services de l'Etat, les architectes assurent la responsabilité de projets, en tant que maîtres d'ouvrage, gestionnaires immobiliers et/ou, plus rarement, maîtres d'œuvre. A l'échelon municipal, les architectes titulaires ou contractuels exercent des responsabilités dans les services du bâtiment, surtout, et de l'urbanisme. Nombre d'entre eux dirigent des services techniques. D'autres sont chargés d'études amont. Dans les conseils généraux, les architectes ont des postes de direction ou direction adjointe. Au niveau régional, ils dirigent ou participent à la programmation des équipements, à la maîtrise d'ouvrage ou à la gestion. Les entreprises publiques ou SEM regroupent des organismes d'aménagement et des maîtres d'ouvrage importants (RATP et SNCF). Les architectes y dirigent des services ou des équipes de projet. Les « autres établissements publics ou parapublics » réunissent des structures variées : établissements publics d'aménagement, hôpitaux, offices d'HLM, EPIC, théâtre national, Aéroports de Paris, etc. Les postes sont divers, souvent au

niveau de direction de services. Enfin, dans les écoles d'architecture et les universités, les architectes sont enseignants et chercheurs ou bien gestionnaires de patrimoine.

DONNÉES COMPARATIVES DE L'ÉCHANTILLON

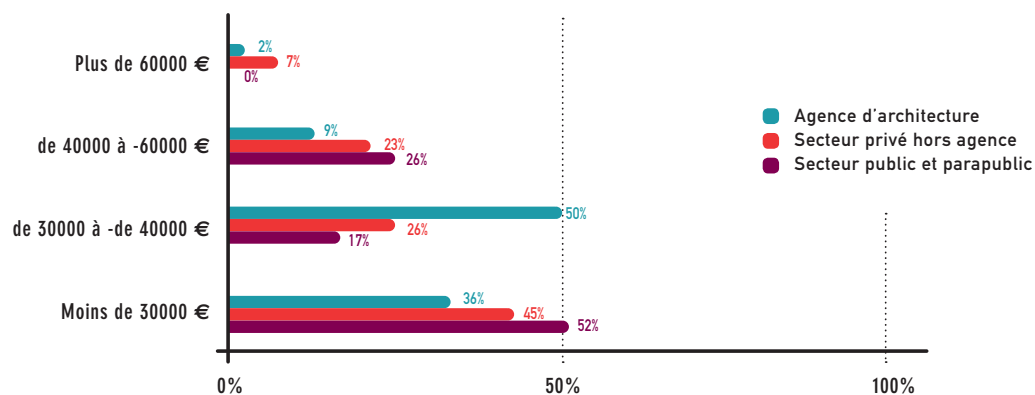
Hommes et femmes sont en nombre égal dans les agences d'architecture et le secteur public et les femmes un peu plus nombreuses dans le secteur privé hors agence (54%). Elles sont partout plus jeunes que les hommes. L'âge moyen des architectes salariés varie d'un secteur à l'autre. Les moins de 40 ans sont 73% en agence, 58% dans le secteur privé et 23% dans le secteur public et parapublic.



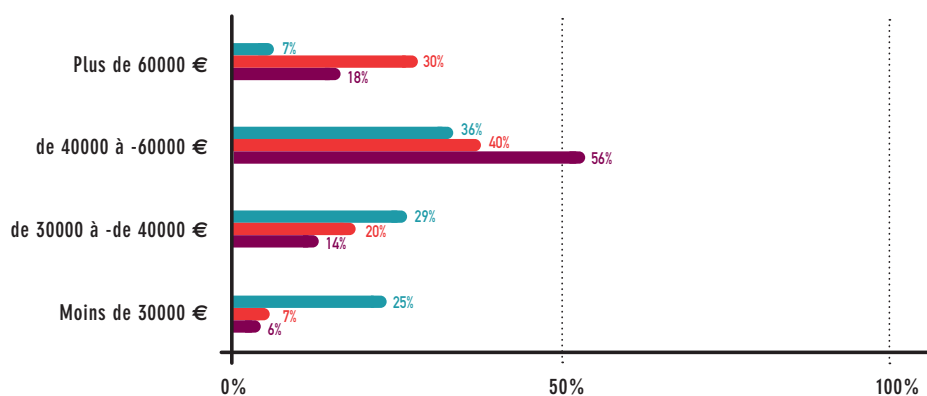
ARCHITECTES SALARIÉS : EXERCICE DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE

La formation complémentaire au diplôme d'architecte est plus fréquente dans le secteur public et parapublic (2/3 des architectes). Deux tiers des architectes salariés d'agence n'ont pas de formation complémentaire. Le secteur privé hors agence se situe en position intermédiaire. Une petite part de la maîtrise d'œuvre est exercée hors des agences d'architecture.

Le taux d'inscription des salariés à l'Ordre des architectes est plus fort dans le secteur public et parapublic (66%) et le plus faible dans les agences d'architecture (34%), intermédiaire dans le secteur privé (49%). Enfin, on observe en général un parallèle entre l'âge, le revenu et le taux d'inscription à l'Ordre des architectes.



ARCHITECTES SALARIÉS | 30-39 ANS :
REVENUS NETS ANNUELS



ARCHITECTES SALARIÉS | 40-49 ANS :
REVENUS NETS ANNUELS

MÉTIERS ET IDENTITÉ : TÉMOIGNAGES

Ce chapitre porte sur les architectes exerçant, au sein de divers organismes, des fonctions de maîtrise d'ouvrage, souvent, mais aussi d'autres fonctions, telles que l'assistance à maîtrise d'ouvrage, le conseil, le contrôle, la gestion de patrimoine ou encore la maîtrise d'œuvre. Il s'appuie sur les contributions des membres du groupe de travail de l'Ordre des architectes d'Île-de-France réunies au cours du printemps 2009. Il s'agissait de rendre compte des missions qu'ils exerçaient et du rôle spécifique des architectes exerçant hors maîtrise d'œuvre individuelle.

Quatre thèmes organisent la réflexion :

1. Les missions exercées au sein de la maîtrise d'ouvrage
2. Les responsabilités et les compétences spécifiques des architectes
3. L'éthique et la déontologie
4. Le statut professionnel et le rapport à l'Ordre des architectes

RÉDACTEURS DES CONTRIBUTIONS

Didier Bernard, RATP, Direction Espaces et Patrimoine ; Denis Farge, Aéroports de Paris, Direction de la maîtrise d'ouvrage déléguée, Pôle Urbanisme ; Agnès Fauquembergue, SEM 92 ; Cécile Granger-Deshayes, Frédérique Keller et Florian Savary, Préfecture de Police de Paris ; Anne Moreau, Programmiste ; Véronique Parent, Conseil Général de Seine St Denis ; Dominique Picard, Architecte voyer en chef de la Ville de Paris ; Marie Minier, AUE ; Sylvie Remy, SAERP ; Étienne Vanderpooten, Architecte voyer en chef de la Ville de Paris. À ces contributions s'ajoute celle d'Olivier Herbemont, chef du service maîtrise d'ouvrage, Air France.

LES MISSIONS EXERCÉES ET LEUR INTÉRÊT

Les architectes du groupe de travail s'inscrivent pour la grande majorité dans le secteur public ou parapublic. Deux travaillent dans le secteur privé, l'une comme consultante, l'autre comme maître d'ouvrage d'une grande entreprise. Les missions exercées par l'ensemble de ces architectes reflètent un très large éventail d'activités.

L'ASSISTANCE À LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

L'AMO peut porter sur l'ensemble des études amont d'une opération de construction et d'aménagement, d'un point de vue stratégique, financier, technique, architectural, programmatique faisant appel à de multiples expertises, ainsi que sur la conduite de projet proprement dite. Outre les études de définition et programmation des aménagements des espaces publics ou la « conduite des développements de conception d'architecture et de design », les architectes ont cité des missions plus spécifiques comme « l'administration des standards de solutions et de produits » ou « les expertises qualitatives sur les aménagements de l'espace et sur les retours d'expérience ».

LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

Les missions de maîtrise d'ouvrage s'étendent de la définition des politiques d'aménagement, immobilières ou architecturales, au montage et

au suivi d'opérations, jusqu'à la gestion patrimoniale. Les missions couvrent tout ou partie d'une opération, de l'amont à l'aval. Peuvent s'y adjoindre des missions plus générales de stratégie d'investissement ou de gestion, d'élaboration de directives d'aménagement urbain, de charte ou de définition de produits standard, ainsi que des missions de représentation ou d'expertise. Dans les villes, les institutions publiques ou privées, les architectes assurent la maîtrise d'ouvrage pour le compte de leur employeur, avec l'aide éventuelle d'assistants à maîtrise d'ouvrage. En SEM, les missions s'exercent au profit d'un client extérieur, les collectivités locales. Au sein des services départementaux de l'Etat, les missions sont de l'ordre de la régulation et du contrôle : administration d'un territoire du point de vue de l'urbanisme, de l'environnement ou plus particulièrement des monuments historiques.

Selon l'organisation des institutions publiques et privées où ils exercent, les architectes mènent conjointement les missions amont des projets et la conduite d'opération : définition des besoins, études de faisabilité, organisation du montage d'opération, définition et conduite des projets, suivi des budgets. Ou bien ils associent ces missions à des missions aval : organisation de la gestion des ouvrages et évaluation de la conformité des réponses aux objectifs du projet et de la qualité de services aux utilisateurs. Dans le secteur privé, la mission complète de maîtrise d'ouvrage est ainsi définie : « permettre le déroulement organisé et la maîtrise jusqu'à complet achèvement d'une opération », et sa finalité est « d'accompagner le développement de l'entreprise et participer

à son progrès en mettant à disposition des ouvrages contemporains, porteurs d'image et performants par leurs espaces de travail tant industriels que tertiaires. »

LA MAÎTRISE D'ŒUVRE

La majorité des architectes du groupe de travail exercent des missions de maîtrise d'œuvre en complément de celles de maîtrise d'ouvrage. Il s'agit principalement de petits projets tels que l'aménagement et l'architecture intérieure, la remise aux normes des locaux ou encore le transfert de services de l'institution où ils exercent. Les raisons invoquées pour cette maîtrise d'œuvre interne sont la difficulté à recourir à une maîtrise d'œuvre extérieure, notamment dans le cadre des délais et du budget alloués par l'institution. Le cas des Architectes Urbanistes de l'Etat exerçant en tant qu'Architectes des Bâtiments de France est particulier : ils assurent des missions de projet et de gestion des travaux sur les monuments appartenant à l'Etat, ainsi que des missions d'expertise.

INTÉRÊT ET DIVERSITÉ DES MISSIONS ET DES CONTACTS

Les membres du groupe de réflexion expriment l'intérêt de leur travail dans quatre domaines principaux : les enjeux intellectuels de leur activité, la variété des missions exercées, la richesse des échanges interpersonnels et les opportunités de réalisation personnelle dans le travail.

Les enjeux intellectuels portent par exemple

sur la connaissance d'un patrimoine et le développement de stratégie pour le faire évoluer. Il s'agit aussi d'apporter « une réelle réflexion sur les modes d'occupation de l'espace, en amont du projet d'architecture ». Chaque projet est ainsi l'occasion de mobiliser et de développer une pensée d'ordre plus général. Les architectes de la maîtrise d'ouvrage apprécient particulièrement de pouvoir mener une approche globale du processus de conception et de réalisation d'un ouvrage. Le second motif important de satisfaction est la variété des missions liée à l'éventail des opérations (programmes et budgets) ou des sujets d'étude, mais aussi des territoires et des échelles de projet. C'est aussi la diversité des domaines abordés : techniques, architecturaux, urbanistiques, juridiques, réglementaires ou artistiques. Enfin la variété est liée à la participation à l'ensemble du processus de projet : au travail d'élaboration des projets en relation avec les professionnels, s'adjoint un travail de terrain proche des utilisateurs. Dans certains emplois, se développe une complémentarité entre les missions d'administration, de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre.

Le troisième ensemble d'intérêts qu'offre l'activité au sein de la maîtrise d'ouvrage est la richesse des relations établies avec les autres acteurs des projets. Les architectes soulignent la valeur des dialogues interpersonnels, la richesse et l'abondance des échanges avec les maîtres d'œuvre de conception et les techniciens, les élus et les institutions locales, les entreprises, les BET et les utilisateurs, ou encore avec les maîtres d'ouvrage lorsqu'ils sont en situation d'AMO ou d'aménageurs. Le partage des

responsabilités de « l'acte de construire » avec les concepteurs et les entreprises, au-delà des responsabilités économiques et sociales ainsi que le « grand plaisir d'être confronté à des concepteurs de talent et des entreprises performantes » est aussi souligné. Dans le même ordre d'idées, les architectes mentionnent l'apport du travail en équipe pluridisciplinaire, qu'ils s'y trouvent en tant que responsable ou participant, et l'appui d'autres compétences (économistes, juristes, comptables) dans l'exercice de leurs fonctions. Enfin, ces architectes apprécient les initiatives qu'exigent le lancement et le montage des opérations. Ils estiment y assumer une responsabilité réelle, particulièrement dans les missions complètes de maîtrise d'ouvrage où ils assurent « la mission complète d'initiateur puis de leader des projets de construction ». Leurs compétences personnelles trouvent à s'y exercer. L'approche adoptée pour mener à bien leurs missions fait souvent appel « à la capacité de synthèse des contraintes ; à l'ouverture d'esprit pour le partage des solutions et l'amélioration de la relation homme/environnement ; à la conviction et la pédagogie d'amélioration de l'espace ». Le contexte organisationnel de leur activité leur permet en outre de suivre des formations élargissant leurs compétences, notamment grâce à l'application du droit individuel à la formation et l'existence de plans de formation dans les structures qui les emploient (la taille de ces structures est un facteur positif en ce domaine).

DIFFICULTÉS DU CONTEXTE ET CONFLITS DE LOGIQUES

Les difficultés rencontrées dans les fonctions de maîtrise d'ouvrage sont de plusieurs ordres. Les unes sont intrinsèques à la conduite des projets : des conflits de logiques ou de cultures professionnelles marquent la conduite d'opération. Nombre d'architectes font état de la difficile adéquation entre les contraintes budgétaires, réglementaires et techniques, d'une part, et les objectifs politiques définis par les commanditaires des opérations, d'autre part. La relation au « client » destinataire de l'opération est aussi source de difficultés. Il n'est pas aisé de convaincre de la justesse « d'une démarche organisée et ambitieuse » ni de « maîtriser le programme tout en répondant aux interrogations et hésitations répétées du client ». Certains déplorent le « manque de professionnalisme et de culture esthétique et architecturale des acteurs des projets » et la « logique bureau d'étude » qui conduirait à adopter des solutions standard plutôt que de développer la conception. Plusieurs notent le raccourcissement de la durée des études « qui induit une réflexion plus superficielle ». L'évolution des pratiques professionnelles des maîtres d'œuvre et entreprises vers « un esprit de gestion de contrat », avec le manque d'implication et la « culture de la réclamation » qui en découle est aussi dénoncée. La forte charge de travail rend difficile d'établir des priorités et produit un effet de dispersion. Le temps manque pour mener la pédagogie nécessaire auprès du client-usager sur le potentiel d'amélioration de l'espace et ses limites par rapport au fonctionnement de son activité.

De même, cela fait obstacle à la capitalisation de l'expérience de projet. Contrairement à la plupart qui suivent les projets de bout en bout, certains architectes de la maîtrise d'ouvrage dénoncent l'absence de continuité dans le suivi de l'opération : les missions en aval de la consultation de la maîtrise d'œuvre font défaut, ce qui ne permet pas de garantir l'adéquation du projet au programme.

MAÎTRISE D'OUVRAGE : SPÉCIFICITÉ DES ARCHITECTES

Les maîtres d'ouvrage ont des profils professionnels divers : ingénieurs, gestionnaires, financiers. Quelles sont les compétences et orientations spécifiques de l'architecte mises en jeu dans la maîtrise d'ouvrage ? Comment les architectes exerçant dans ou auprès de la maîtrise d'ouvrage ressentent-ils les attentes qui s'expriment à leur égard ?

COMPÉTENCES TECHNIQUES, CULTURELLES ET DE COMMUNICATION

Les employeurs demandent essentiellement des compétences techniques ainsi que des capacités d'analyse et de synthèse sur les projets. Outre la connaissance du domaine du bâti, des compétences « amont » et de conduite d'opération, ils attendent des architectes une expertise « technique » ou « de spécialité » (architecture et construction) et de maîtrise de chantier. Mais les compétences « sensibles », la capacité au dialogue et à la communication notamment auprès de non-spécialistes sont aussi sollicitées. Les compétences demandées en maîtrise

d'ouvrage sont ainsi résumées : « maîtrise des projets en termes de fonctionnalité, coûts, délais et pérennité ».

Les architectes de la maîtrise d'ouvrage dirigent des équipes. Leurs collaborateurs en espèrent une valorisation du travail réalisé, l'établissement de plans de charge clairs et adaptés aux compétences de chacun, la méthode et les outils pour remplir leur mission, mais aussi une culture et des compétences spécifiques permettant le décryptage des propositions des maîtres d'œuvre. Selon ces architectes, leurs interlocuteurs de la maîtrise d'œuvre attendent une expression claire des besoins et du programme, notamment en termes d'espace (description, usage, performances des lieux) et la garantie d'avoir les moyens d'exercer leur mission (diagnostics préalables, coordination avec les futurs utilisateurs et partenaires de la maîtrise d'œuvre). Les maîtres d'œuvre ont le sentiment de pouvoir être défendus dans leurs choix. Ils apprécient la qualité du dialogue et des échanges qui permet « le partage d'une culture commune et de la connaissance des contraintes de fabrication du projet en termes de délais et d'organisation du travail. »

De leur côté, les utilisateurs espèrent obtenir un projet de qualité adapté aux besoins en cours ou à moyen terme, « satisfaisant en termes de qualité architecturale et dans le respect des délais et du budget d'une opération ». Est aussi noté l'avantage de bénéficier d'un accès aux architectes et à l'architecture pour des ouvrages qui en sont souvent exclus (ateliers et bureaux).

Enfin, les architectes exerçant pour le compte de commanditaires extérieurs, par exemple en SEM, sont sollicités pour exercer un devoir de conseil et pour expliciter les modes de représentation des maîtres d'œuvre. Leurs commanditaires leur attribuent également un rôle pédagogique de vulgarisation auprès des futurs utilisateurs.

COMPÉTENCES ARCHITECTURALES, DE PROCESS ET PROMOTION DE L'ARCHITECTURE

Parallèlement aux attentes plus ou moins explicites qui leur sont adressées, les architectes membres du groupe de réflexion disent mettre en œuvre (ou souhaiter le faire) différentes compétences qui leur sont chères. Il s'agit en premier lieu de connaissances « architecturales » et d'une approche du projet caractérisée par une « impertinence programmatique », consistant notamment dans la recherche d'une réponse juste à la problématique particulière d'un projet donné. Plus généralement est évoquée la culture architecturale, la prise en compte du contexte et la capacité à « apprécier les proportions, les interactions et à anticiper. » Plusieurs architectes font état des compétences de démarche de projet et souhaitent contribuer à l'amélioration de la coordination, des circuits internes et des outils de suivi des opérations, ainsi que de la qualité des procédures et des échanges entre services ; ou bien encore perfectionner les outils de gestion du patrimoine immobilier. Ils jugent également nécessaire l'amélioration des outils de com-

munication en vue de retours d'expérience sur les opérations antérieures.

Ils estiment contribuer à la promotion de la culture architecturale et urbaine en développant la communication auprès de leurs interlocuteurs. Ce faisant, ils participent à la promotion du métier d'architecte et à l'amélioration de l'image de cette profession auprès de tous les intervenants non architectes, au sein de la maîtrise d'ouvrage et auprès des usagers. Un architecte résume ainsi les compétences qu'il ambitionne de mettre en œuvre dans son travail : « la capacité à faire comprendre, admettre puis partager l'enjeu fondamental de la conception de qualité dans la réalisation d'un ouvrage ». Ensuite la capacité à « définir une ambition architecturale et à créer un dialogue contradictoire et respectueux » avec les maîtres d'œuvre. Enfin, la connaissance du métier de maître d'œuvre permettant ce dialogue de qualité et de « bien définir et calibrer les objectifs pour maîtriser l'opération. »

L'INTÉRÊT GÉNÉRAL DE L'ARCHITECTURE

Les architectes exerçant dans les organismes publics et privés estiment contribuer à la qualité globale des projets en valorisant l'intérêt général « qui parfois s'oppose à l'intérêt particulier du projet, pris individuellement ou même à l'échelle de l'institution ». Ils insistent sur la nécessité de promouvoir un projet adapté aux besoins et à l'image du programme et du commanditaire, et non de s'en tenir à la rentabilité d'une opération foncière. L'un d'eux exprime leur rôle en ces termes « la compatibilité entre la satisfaction

des demandes des utilisateurs, les contraintes financières et la qualité urbaine. » L'architecte de la maîtrise d'ouvrage se veut le garant de la valeur d'usage des réalisations architecturales et urbaines. Le lien entre la qualité d'usage et la promotion de l'architecture est ainsi exprimé : « la mise à disposition de postes de travail tertiaires et industriels de qualité pour tous les types de population de la compagnie, permet de mieux travailler et vivre ensemble. Cette qualité étant perçue positivement par le client, on peut faire comprendre, admettre et ressentir la réalité de l'architecture. »

Cette attention portée à l'intérêt général passe par la qualité des programmes et des stratégies patrimoniales. Il s'agit de définir des objectifs clairs et de faire le point sur les contraintes des opérations. Les architectes s'appliquent ainsi à orienter les décideurs vers des projets de qualité pour valoriser le patrimoine bâti sur le long terme. La recherche de l'intérêt général passe aussi par « la promotion d'une démarche globale, base de la qualité architecturale, assurant l'interpénétration des différentes actions de l'amont à l'aval. » La communication et la pédagogie sont envisagées dans cette même perspective. L'architecte joue un rôle de médiateur et de facilitateur. Il peut proposer l'architecture comme thème fédérateur des équipes. Un dernier domaine de contribution à l'intérêt général est cité par les architectes du secteur public : ils se posent en garants du respect des procédures et contrats, ainsi que du bon usage des deniers publics. Ceci relève d'une éthique du service public autant que de l'éthique professionnelle.

ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

LES VALEURS DÉFENDUES PAR LES ARCHITECTES AU SEIN DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

Exerçant au sein de la maîtrise d'ouvrage, les architectes déclarent défendre les valeurs « classiques » de la profession : probité, honnêteté et intégrité. Cette orientation trouve plusieurs champs d'application. Il s'agit tout d'abord de veiller au respect des procédures, ainsi qu'au respect du rôle et des responsabilités de chacun des acteurs du projet. Ils prônent le recours systématique à un architecte et le respect des maîtres d'œuvre et de leur juste rémunération. Dans le secteur public ils défendent l'anonymat et l'égalité des chances. C'est une « responsabilité morale et de respect de l'éthique vis-à-vis de tous les intervenants » dans la sélection des prestataires comme dans la gestion contractuelle. Pour les architectes du secteur public, sont en jeu le respect des procédures de marchés publics et la gestion rigoureuse de l'argent public. En outre, les architectes déclarent s'attacher au contrôle du respect des règles de l'art dans la mise en œuvre des projets.

« Les valeurs sont les mêmes en tant qu'architecte maître d'œuvre ou maître d'ouvrage ; il s'agit de défendre la qualité architecturale : réponse aux programmes, valorisation du patrimoine, etc. » indique l'un des membres du groupe de travail. La promotion de la qualité architecturale à long terme implique ainsi le respect des programmes, le souci du coût global (maintenance, performances, longévité

des matériaux) et « la prise en compte au maximum d'objectifs HOE dans la réhabilitation ». Il convient de privilégier l'usage, l'adéquation aux besoins des utilisateurs et d'améliorer les conditions d'accueil du public. Un autre architecte évoque la « responsabilité sociale à l'égard des personnels utilisateurs, de l'environnement et de la ville ». La vision à long terme incite à minimiser les aspects « mode », anecdotiques ou factices des projets proposés par les maîtres d'œuvre, mais la promotion de la qualité architecturale suppose de favoriser « la lisibilité des partis architecturaux ». Ces valeurs sont mises en œuvre au cours de la commande de conception (analyse des candidatures et des projets), dans les explications du projet données aux utilisateurs et dans le soutien porté à l'architecte maître d'œuvre extérieur lors des prises de décisions.

UNE DÉONTOLOGIE PARTAGÉE AVEC LES MAÎTRES D'ŒUVRE À DÉCLINER DIFFÉREMMENT

Les architectes exerçant au sein de la maîtrise d'ouvrage occupent une position charnière entre celle-ci et les maîtres d'œuvre, mais aussi entre la maîtrise d'ouvrage et les destinataires finaux du projet. Cette position de médiation et de négociation peut prendre appui sur la déontologie commune de la profession. Les membres du groupe de travail pensent qu'il n'y a pas de déontologie spécifique à leur mode d'exercice professionnel. Ils souhaitent toutefois que le code de déontologie puisse couvrir l'éventail des situations de travail. Un architecte expose ainsi ce point de vue « Je ne suis pas sûr qu'il

ait une déontologie spécifique à la situation de maîtrise d'ouvrage. L'enjeu étant la qualité architecturale et urbaine, la qualité de vie que l'on permet aux autres par nos actes professionnels. Je crois à une déontologie unique, faite de principes moraux que l'on doit être capable de défendre vis-à-vis de nos patrons ou élus. Je suis personnellement le même architecte depuis 25 ans de fonction publique qu'avant et je suis opposé à toute séparation (surtout de diplôme) entre les différents modes d'exercice. Par contre, la 'révision' de la déontologie doit tenir compte de cette diversité ». Ce qu'un autre résume ainsi : « Tous les principes d'éthique que je vis hors de la maîtrise d'œuvre en responsabilité individuelle et en maîtrise d'ouvrage, semblent être ceux qui s'appliquent à ceux qui sont dedans. »

S'ils sont attachés au maintien d'un code des devoirs unique, les membres du groupe de travail relèvent cependant des éléments de spécificité concernant les rapports avec les architectes maîtres d'œuvre, à prendre en compte lors d'une révision du code. En effet, outre le respect des lois et des règles, l'architecte maître d'ouvrage doit permettre à l'architecte maître d'œuvre d'exercer son métier dans les meilleures conditions (notamment financières) sans interférer dans ses choix « architecturaux ». Un architecte évoque à ce sujet la nécessité du respect de la propriété intellectuelle. Ceci n'empêche pas le dialogue et la confrontation lors du travail partenarial devant conduire à l'amélioration du projet.

STATUT PROFESSIONNEL ET RAPPORT À L'ORDRE DES ARCHITECTES

LE SOUHAIT D'UN STATUT PROFESSIONNEL AFFIRMÉ

La plupart des membres du groupe de travail jugent nécessaire la reconnaissance d'un statut ou d'un métier spécifique pour les architectes exerçant la fonction de maître d'ouvrage ou d'autres fonctions dans divers contextes professionnels, tout particulièrement au sein de la fonction publique territoriale. Ses principaux enjeux concernent la légitimité, le métier et la formation. Il s'agit d'obtenir à la fois la reconnaissance et la légitimation d'une formation et de compétences spécifiques. Ceci favoriserait les passerelles d'un organisme à un autre dans le secteur public, parapublic ou même privé. Il conviendrait également d'instituer une formation complémentaire ad hoc pour les métiers de maîtrise d'ouvrage.

Sur ces questions le débat reste à poursuivre sur la nature de la reconnaissance souhaitée ; s'agit-il de revendiquer un statut spécifique, comme il en existait précédemment dans la fonction publique territoriale et dont nombre d'architectes regrettent la disparition ? Faut-il plutôt adopter une vision en termes de métier, avec reconnaissance de compétences et d'expériences spécifiques ne donnant pas lieu à un statut autonome mais à un affichage au sein des filières professionnelles ? Ces préoccupations font écho à celles exprimées par plusieurs architectes inscrits à l'Ordre ayant répondu à l'enquête, qui pressent l'Ordre de s'intéresser aux architectes de la fonction publique territoriale, actuellement appelés ingé-

nieurs, et qui « défendent l'activité aujourd'hui difficile des maîtres d'œuvre architectes. »

LES ATTENTES À L'ÉGARD DE L'ORDRE DES ARCHITECTES

Les membres du groupe de travail sont pour partie inscrits à l'Ordre où ils trouvent le fondement de leur légitimation. Tous s'accordent sur le rôle attendu de l'Ordre, à savoir qu'il constitue un espace d'échange, qu'il œuvre en faveur d'une reconnaissance plus large du métier d'architecte, dans et hors de la maîtrise d'œuvre. Et enfin qu'il joue un rôle pédagogique en matière d'architecture auprès de tous les publics.

Le souhait d'unité de la profession d'architecte fait écho aux observations de certains participants à l'enquête du CROAIF. Un architecte de la maîtrise d'ouvrage utilisateur du secteur privé l'exprime ainsi : « En tant qu'architecte diplômé n'exerçant pas, mais en tant que professionnel de la construction, je regrette que l'Ordre n'intègre pas dans ses effectifs l'ensemble des diplômés architectes quelle que soit leur évolution professionnelle. La profession des architectes y gagnerait beaucoup en regroupant ainsi les diplômés devenus maîtres d'ouvrage, directeurs immobiliers, programmistes, directeurs d'entreprise de construction, de musées, de services techniques villes et ministères, journalistes... Ces possibilités d'échanges d'expériences seraient une richesse pour tous. Les architectes indépendants y trouveraient des contacts et appuis forts pour exercer. J'estime que le but est bien de soutenir les architectes dans leur exercice et que c'est bien ainsi que l'on peut servir l'architecture. »

BIBLIOGRAPHIE

- ALLÉGRET J., « LES COMMUNAUX. LES PRATIQUES ARCHITECTURALES INTÉGRÉES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES », *In extenso* n° 6, 1985.
- BIAU V., TAPIE G., (DIR.), **LA FABRICATION DE LA VILLE, MÉTIERS ET ORGANISATIONS**, Paris, éditions Parenthèses 2009.
- BIZET V., HAEUSLER L., **OBSERVATOIRE DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES ARCHITECTES**, Résultats de l'enquête 2005, Paris, Ministère de la Culture et de la communication/DAPA, 2005.
- BONNET M., (DIR.), **LA CONDUITE DES PROJETS ARCHITECTURAUX ET URBAINS : TENDANCE D'ÉVOLUTION**, Paris, La documentation française, 2005.
- BONNET M., (RESP.), **L'ÉLABORATION DES PROJETS ARCHITECTURAUX ET URBAINS EN EUROPE**, Volume 3, *Les pratiques de l'architecture : comparaisons européennes et grands enjeux*, Paris, Plan Urbanisme Construction Architecture, 1998.
- BONNET M., CLAUDE V., RUBINSTEIN M., (DIR.), **LA COMMANDE... DE L'ARCHITECTURE À LA VILLE**, Paris, Plan Urbanisme Construction Architecture, 2 tomes, 2001.
- CAHIERS DE LA RECHERCHE ARCHITECTURALE, N° 2-3, **MÉTIERS**, Paris, Editions du Patrimoine, nov. 1999.
- CHADOIN O., **ETRE ARCHITECTE : LES VERTUS DE L'INDÉTERMINATION**, Limoges, PUL, 2006.
- CHADOIN O., EVETTE T., **STATISTIQUES DE LA PROFESSION D'ARCHITECTE 1998-2007**, Paris, Ministère de la Culture et de la communication/DGP, 2010.
- CHADOIN O., EVETTE T., (DIR.), **ACTIVITÉS D'ARCHITECTE EN EUROPE, NOUVELLES PRATIQUES**, Paris, Editions de La Villette, Cahiers Ramau 3, 2004.
- CHAMPY F., **SOCIOLOGIE DE L'ARCHITECTURE**, Paris, La Découverte, collection Repères, 1998.
- COUDURIER E., TAPIE G., (DIR.), **CONTRAT EMPLOI PROSPECTIVE – LES MÉTIERS DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE**, Paris, La documentation française, 2003.
- DUBAR C., TRIPIER P., **SOCIOLOGIE DES PROFESSIONS**, Paris, Armand Colin, 1998.
- EVETTE T. (ED.), 2001, **INTERPROFESSIONNALITÉ ET ACTION COLLECTIVE DANS LES MÉTIERS DE LA CONCEPTION**, Paris, Editions de La Villette, Cahiers Ramau 2.
- GAILLARD C. NICK P., VIDAL M., LÉVY-GRANGE M., **L'ARCHITECTE, LUI-MÊME ET LES AUTRES**, Grenoble, PUG, 1973.
- MONTLIBERT DE C., **L'IMPOSSIBLE AUTONOMIE DE L'ARCHITECTE. SOCIOLOGIE DE LA PRODUCTION ARCHITECTURALE**, Strasbourg, PUS, 1995.
- MOULIN R. ET AL., **LES MÉTAMORPHOSES D'UNE PROFESSION LIBÉRALE**, Paris, Calmann Levy, 1973.
- NOGUE N., **LES JEUNES DIPLÔMÉS ET L'ORDRE**, Ministère de la Culture et de la communication/DGP/BE, 2010.
- PROST R., (DIR.), **PROJETS ARCHITECTURAUX ET URBAINS. MUTATION DES SAVOIRS DANS LA PHASE AMONT**, Paris, PUCA, 2003.
- RINGON G., **HISTOIRE DU MÉTIER D'ARCHITECTE EN FRANCE**, Paris, PUF, Coll. Que sais-je, 1997.
- TAPIE G., **LES ARCHITECTES, MUTATIONS D'UNE PROFESSION**, Paris, L'Harmattan, 2000.
- TERRIN J.-J., (DIR.), **MAÎTRES D'OUVRAGE, MAÎTRES D'ŒUVRE ET ENTREPRISES**, Paris, Eyrolles, 2005.

SITE DOCUMENTAIRE ET D'INFORMATION

www.ramau.archi.fr (Réseau Activités et métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme).

en Île-de-France
l'Ordre des architectes
148, rue du Fbg Saint-Martin
75010 Paris
tel : 01 53 26 10 60
croaif@architectes-idf.org

LE CONSEIL DE L'ORDRE : Olivier Arene, Jacques Audren, Émilie Bartolo, Gilles Bouchez, Sylvie Boulanger, Ursula Biuso, Olivier de Certeau, Jean-Michel Daquin, Samuel Delmas, Julie Fernandez, Valérie Flicoteaux-Melling, Édith Girard, Jacques Hesters, Isabelle Latappy, Bernard Mauplot, Marie Minier, Élisabeth Mortamais, Véronique Parent, Raphaële Perron, Philippe Prost, Sylvie Remy, Guilhem Roustan, Louis Soria, David Ventre.

LES MÉTIERS DE L'ARCHITECTURE EN ILE-DE-FRANCE : SEPTEMBRE 2012 | Directeur de la publication : Bernard Mauplot | Animatrice de la commission « Diversité des métiers » : Sylvie Remy | Rédaction : Thérèse Evette | Responsable Communication & Partenariats : Basile Valentin | Conception graphique et illustrations : Lola Duval et Andrea Garrec | Impression : SENPO | Diffusion : Pubadresse Ricoul | Tiré à 2000 exemplaires | ISBN 978-2-7466-5100-5